

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 16 juillet 1923

N° 100217

(Demande déposée: 2 novembre 1921, 18¹/₂ h.)

Classe 54f

BREVET PRINCIPAL

Albert MÉRICANT, Paris (France).

Jeu de construction à piliers quadrangulaires rainurés longitudinalement sur leurs faces.

La présente invention se rapporte à un jeu de construction comportant des piliers quadrangulaires rainurés longitudinalement sur leurs faces, pouvant simuler des colonnes, et destinés à recevoir des pièces transversales coulissées dans les rainures des piliers.

Suivant l'invention, le jeu de construction comporte des planchettes de chaînage pourvues, chacune, de deux tenons destinés à s'encastrent dans les rainures se faisant vis-à-vis de deux piliers voisins de façon à relier ces derniers, lesdites planchettes étant établies de façon à former par leur réunion un entablement continu.

Les piliers et les planchettes de chaînage peuvent être confectionnés en bois, carton comprimé ou, en général, en une matière non friable, indéformable et susceptible d'être taillée, coupée, moulée ou débitée en morceaux. Ces pièces peuvent être employées dans leur état naturel ou une ou plusieurs de leurs faces peuvent être peintes et colorées ou revêtues de papier ou de toile présentant des dessins décoratifs.

Au dessin annexé, donné à titre d'exemple:

Fig. 1 est une coupe horizontale faite au

travers d'un groupe de piliers quadrangulaires d'une forme d'exécution du jeu de construction montrant les planchettes de chaînage en plan;

Fig. 2 est une vue détachée des diverses planchettes de chaînage dans ce jeu de construction;

Fig. 3 et 4 représentent de face et de profil le faite d'une construction terminée par un toit à deux pans montrant le chaînage horizontal des pans de toiture ou planchettes-toiture; fig. 5 montre en détail l'assemblage de la faîtière et du pignon;

Fig. 6 est une coupe verticale par $x-x$ de la construction représentant le chaînage utilisé dans le cas de toit à un seul pan.

Les piliers 1 (fig. 1) qui sont tous placés à la même distance l'un de l'autre, sont interconnectés par des planchettes de chaînage horizontales 2, 2^a, 2^b pourvues, chacune, de deux tenons 3 glissés dans les rainures a des piliers se faisant vis-à-vis, les planchettes de chaînage étant découpées pour épouser une portion du contour des piliers; suivant l'emplacement de ces planchettes, elles présentent des formes légèrement différentes comme

celles représentées fig. 2. Ces planchettes font une légère saillie au delà de la face externe des piliers et elles constituent un entablement continu.

Dans le cas de toit à deux pans (fig. 3 et 4) constitués par deux planchettes 4 inclinées reposant sur le plancher 5 entre les piliers 1 et s'appuyant par leur partie supérieure contre une planchette faîtière 6 supportée par deux planchettes-pignon 7, il y a entre les pieds de ces planchettes, au milieu de leur largeur par exemple, un fil métallique plié en ligne brisée 8 reposant sur le plancher 5 porté par les planchettes de chaînage, ce fil étant recourbé à chacune de ses extrémités pour former des crochets 9 dans chacun desquels est enfoncée l'extrémité inférieure de la planchette 4. La faîtière 6 est fendue à mi-bois en 10 et pour l'assembler on l'enfonce vis-à-vis de cette fente dans la fente 11 pratiquée dans l'extrémité supérieure de la planchette-pignon 7.

Dans le cas de toit à un seul pan (fig. 6), la planchette inclinée 4 s'appuie par sa partie supérieure sur une planchette 12 coulissée dans les rainures *a*, se faisant vis-à-vis, de deux piliers voisins 1 et la partie inférieure de ce pan de toiture 4 est retenue au niveau

du plancher 5 en logeant son extrémité inférieure dans l'un des crochets 9 du fil métallique 8, l'autre crochet 9 de ce fil étant logé dans le bas de la planchette verticale 12.

REVENDEICATION :

Jeu de construction à piliers quadrangulaires rainurés longitudinalement sur leurs faces, caractérisé par des planchettes de chaînage pourvues, chacune, de deux tenons destinés à s'encaster dans les rainures se faisant vis-à-vis de deux piliers voisins de façon à relier ces derniers, lesdites planchettes étant établies de façon à former par leur réunion un entablement continu.

SOUS-REVENDEICATION :

Jeu de construction suivant la revendication, caractérisé par un plancher et par un fil métallique plié en ligne brisée, destinés à être supportés par les planchettes de chaînage, ce fil métallique étant recourbé à chacune de ses extrémités pour former des crochets, chacun de ces crochets étant destiné à supporter la partie inférieure d'une planchette-toiture.

Albert MÉRICANT.

Mandataire : A. RITTER, Bâle.

Fig. 2

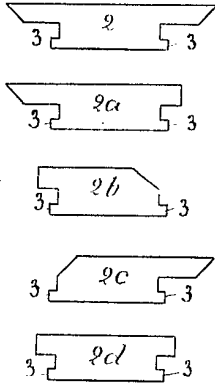


Fig. 1

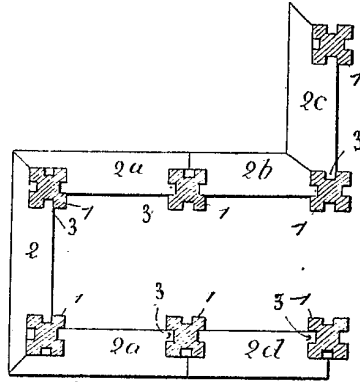


Fig. 4

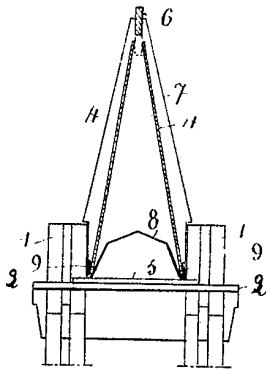


Fig. 5

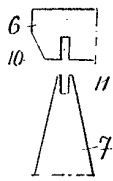


Fig. 3

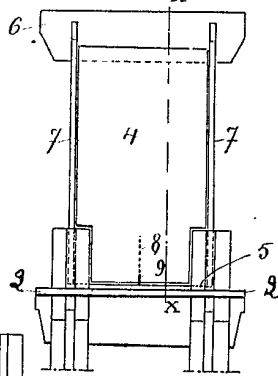


Fig. 6

